

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES BUT

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,
Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, Titre V : Dispositions particulières applicables aux parcours de licence professionnelle en 180 crédits européens organisés au sein des instituts universitaires de technologie,
Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys des semestres 1, 2, 3 et 4 et de délivrance des Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) pour les Sites de l'Allier et Sites de Clermont Ferrand de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

Membres du jury :

Éric AGBESSI, Président du jury, PU
Sophie RODIER, Vice-président, MCF

Éric PEYRETAILLADE, MCF - Chef dpt Génie Biologie (BMB-DN)
Hubert COITOUT, MCF - Chef dept Mesures Physiques
Flavien PACCOT, PRAG – Administrateur provisoire dpt GIM
Cédric BOUHOURS, MCF - Chef dept Informatique
Joël TOUSSAINT, MCF - Chef dept R&T
Sylvie SOLER, PRCE - Chef dept GEA
Abdel BELKORCHIA, MCF - Chef dpt Génie Biologie – agronomie et SEE
Janique SOULIE, MCF - Chef dept GEA
Paul-Marie GROLLEMUND, MCF- Chef dpt Sciences des données
Frédéric RIFFARD, PU - Chef dept Chimie
Jonathan COURBON, MCF - Chef dept MMI
Adélaïde ALBOUY-KISSI, MCF - Chef dept Informatique
Corinne BRDYS, MCF - Chef dept GEII
Laurent DEROUSSE, MCF - Chef dept MT2E
Antoine JURY, MCF - Chef dept GMP
Anne MURER, MCF - Chef dept TC
Sandra SAÏD, MCF - Chef dept MLT
Fabienne BERGER, MCF - Chef dept TC
Christophe BLANC, MCF - Chef dept MMI
Lise JACQUEZ, MCF - Chef dept ICJ
Léandre DUPONT, Professionnel
Héliaz JOUANNEAUD, Professionnel
Pascal KERNEIS, Professionnel
Claire MATON, Professionnel
Mounir MOUSTAHILAF, Professionnel
David THURET, Professionnel
Nadia DOMPIERRE, Professionnel

Article 2 :

L'arrêté n° 2025-044 Jury IUT BUT est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

The image shows a handwritten signature in blue ink next to the official circular logo of the Université Clermont Auvergne (UCA). The logo contains the text 'UCA' and 'Université Clermont Auvergne'.

Le 17 février 2025

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*